



MÉDIATHÈQUE

## PASSE SANITAIRE EN VIGUEUR

Dès aujourd'hui, le public qui vient en bibliothèque doit présenter son passe sanitaire, selon le décret paru : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443>

Mis en ligne le 10 août 2021

A savoir :

1.  
Une tolérance sera appliquée cette première semaine
2.  
Cette obligation ne s'applique pas aux moins de 12 ans
3.  
Pour les 12-17 ans, l'obligation ne commencera qu'au 30 Septembre



RETOUR À LA LISTE





Mairie de FAY DE BRETAGNE  
11 rue de la Mairie  
44130 FAY-DE-BRETAGNE

☎ 02 40 87 42 18

📧 CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

Ouverture au public du lundi au vendredi

de 09h00 à 12:30 et de 14:00 à 17h45 (FERMÉ le mardi matin- accueil le jeudi ap.midi sur RDV)

de 9h à 12h le samedi

Urbanisme : lundi au vendredi: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (FERMÉ le mardi matin- accueil le jeudi ap.midi sur RDV)